



Devenir d'un immeuble en cas de décès d'un époux

Par **Tremblay Jessica**, le **14/03/2018** à **10:18**

Bonjour,
mon futur mari et moi avons acheté ensemble, et à parts égales, notre maison d'habitation.
Nous allons nous marier pour, notamment et en cas décès, sécuriser la situation du survivant
s'agissant spécialement de cette maison.

Ma question : le régime de communauté réduite fait-il du survivant l'héritier de la partie
acquise par le conjoint décédé, ou faut-il en passer par un contrat de mariage ?

merci.